



Égalité



Fondé en 1895

DE ROUBAIX TOURCOING

Fondé en 1895

Téléphones : A LILLE No 1.08
A ROUBAIX No 3.28
A LENS No 6.52
A DOUAI No 432

ABONNEMENTS 3 mois 6 mois 1 an
Autres Départements 5 fr. 50 11 fr. 22 fr.
Nord et Départements limitrophes 4 fr. 50 9 fr. 18 fr.
Les abonnements sont reçus sans frais dans tous les Bureaux de Poste

NUMERO 5 CENTIMES

PUBLICITE
Les Annonces et Réclames sont reçues directement aux Bureaux du Journal et dans toutes les Agences de France et de l'Étranger.

Samedi 22 Juin 1912

Dimanche 30 Juin LES ROBINSONS DU MAROC

Nouveau Roman sensationnel
PAR
Ch. MALATO
Les Economats Patronaux

Ce n'est un secret pour personne que plus pour nos gouvernants que pour le plus modeste des houilleurs, que les compagnies minières vivent en marge de la légalité et se font un malin plaisir de se moquer publiquement des Chambres, haute et basse, de ce qu'elles font, de ce qu'elles décident.

Les lois, c'est bon pour le vulgaire. Soumettre aux rigoureux des textes des hommes qui possèdent tant d'argent, c'est ajouter le ridicule à la prétention. Un dirigeant de mine n'est pas un homme comme les autres. L'habitude du commandement a faussé sa conception, et c'est le plus sérieusement du monde qu'il s'imagine être d'une essence supérieure au commun des mortels.

Tout concourt, du reste, au développement de cette mentalité déplorable. Les fonctionnaires de l'Etat, chargés de contrôler cette noblesse capitaliste, n'ont pas bouger, de crainte d'être... assommés par en haut, et la justice elle-même s'efforce de marcher à contre les mines. Il n'est pas jusqu'aux ministres qui se gratifient quand ils sont obligés de prendre des mesures énergiques. Les compagnies savent tout cela. Aussi ont-elles toujours su donner satisfaction à la peine de savoir la face.

Nous nous répétons, va-t-on dire. Cela est vrai. Mais ce qui n'est pas moins la vérité, c'est cette violation impudique des lois à laquelle nous assistons. Cette violation, il n'y a pas que les ouvriers mineurs qui aient à se plaindre directement des compagnies, il y a aussi les commerçants et les coopératives de consommation dont l'existence est intimement liée à notre œuvre de propagande socialiste.

La loi du 23 mars 1910 supprime dans un délai de deux ans, les économats patronaux dont les abus furent si nombreux ; elle interdit à tout patron de vendre à ses ouvriers et employés ou à leurs familles, soit directement, soit indirectement, des denrées ou marchandises de quelque nature que ce soit.

La loi est donc applicable depuis le 23 mars 1912, et actuellement un patron ne peut fournir à ses ouvriers une denrée quelconque, pain, viande, café, sucre, etc., même si le prix de vente est inférieur au prix de revient. Il n'y a d'autre interdiction au patron de fournir des denrées alimentaires, à ses ouvriers que celle prévue au paragraphe 2 de l'article de la loi du 23 mars 1910, c'est-à-dire le contrat de travail stipule que l'ouvrier sera logé et nourri par le patron et recevra, en outre, un salaire déterminé et effectivement fournie en nature ou cédée au prix coûtant.

Les compagnies ont bien supprimé leurs économats, mais elles les ont remplacés, avec leurs créatures, et leur argent sous forme de coopératives qui n'ont d'ouvriers que le nom. Elles ont élaboré des statuts, placé à la tête des nouvelles sociétés des ingénieurs, des proportions, des employés et à tout leur est de elles ont dit, sur ce qui leur est propre : « Obéissez ! » Et la loi nouvelle supprimant les économats patronaux, ne procure plus à ces Messieurs que de doux moments d'hilarité.

Le chiffre d'affaires de ces économats, que la loi a entendu détruire, est véritablement formidable. La coopérative (?) des mines d'Anzin — saluez ! — fondée en 1855, a fait en 1911, huit millions d'affaires ; celle des mines de Nœux a fait, la même année, deux millions d'affaires. La compagnie des mines de Dourges a créé, depuis quelques mois, une coopérative dont nous verrons tout à l'heure la composition. Elle a installé ou plutôt fait installer par ses hommes-ligés, deux épiceries et deux boucheries dans la plus importante commune de sa concession, dans une épicerie et une boucherie dans une autre cité. On parlait, il y a quelque temps, de la création d'une boulangerie, d'un magasin de tissus et on évaluait à 500.000 francs les dépenses à engager. Or, le capital social de la Société n'est que de 60.000 francs ! En fait-il davantage pour prouver l'ingérence de la loi ?

Mais voilà qui vient à l'appui de cette démonstration par les chiffres. Le conseil d'administration est ainsi composé : un ingénieur, un maître-portion en re-

traite deux maîtres-portions, trois employés de bureau, un chef d'atelier, un ajusteur des mines, deux ouvriers. C'est comme un bouquet de rouffions !

La Fédération du Commerce et de l'Industrie du Pas-de-Calais, dans une plainte qu'elle a adressée au ministre compétent, dit ceci, qui ne manquera ni de piquant ni d'énergie :

« Malgré tout, voulant sauver les apparences, la direction des mines de Dourges fait annoncer qu'elle est complètement étrangère à la coopérative qui se crée, alors qu'au fond, à toutes les tailles, les maîtres-portions se livrent à une propagande effrénée et engendrent ou donnent du mauvais travail aux ouvriers qui entendent se réserver la liberté de leurs achats. De nombreux cas de représailles nous ont été signalés, toutefois, nous ne pouvons citer des noms, car les ouvriers ainsi mis en jeu se verraient refuser tout travail dans la région minière. »

Il ne nous déplaît pas d'entendre les commerçants accuser avec cette violence le patronat minier et d'exercer des coups sombres dans les rangs des ouvriers que révolte l'obéissance passive. Que n'interroge-t-on la Fédération sur ces représailles abominables ? Il y a là un cas d'intervention patronale tellement caractérisée. La loi ne prévoit-elle aucune sanction ?

Nous faut-il constater une fois de plus la faveur spéciale dont jouissent les exploitants de mines ?

Mais ! Les mêmes faits se reproduisent avec plus ou moins de violence dans la plupart des concessions houillères. Les compagnies fournissent l'argent nécessaire au roulement des affaires ; elles font les avances pour la construction d'immeubles. On cite ce fait d'un ouvrier ayant atteint le maximum de son dévouement, ne peut plus avoir de marchandises, la compagnie se refuse à garantir le paiement et déduit d'office sur la fiche de paie les sommes dues à la coopérative.

Au surplus, le Gouvernement n'ignore rien de tout cela et, comme nous, il connaît toutes ces violations de la loi. Pourquoi ne dit-il rien ? Pourquoi ne brise-t-il pas ces économats détestés, comme il le ferait si la chose se passait dans un autre industriel autre que la mine ? Pourquoi ? C'est beaucoup de questions en une seule fois.

Mettons, comme je le disais en commençant, les lois et n'en parlons plus. On serait tout de même en droit d'exiger du Gouvernement républicain plus d'impartialité et plus de justice pour les travailleurs qui un patronat hantant veut asservir par tous les moyens.

Emile RASLEY.
CHRONIQUEUR DU PAS-DE-CALAIS

Et qu'importe ? Peut-être, agacé ou volé, notre enfant adone avait dit cela !

Je ne veux pas perdre de temps à faire des suppositions ; je déclare :

— Jacques ira au village le plus proche et réclamera l'assistance du maire, des gendarmes et des gardes, afin que l'on batte le pays le plus rapidement possible. Toi, Jeanne, tu demeureras à proximité de la voiture pour recevoir Giorgio si il revenait de son propre mouvement. Quant à moi, je vais me présenter aux propriétaires de ce parc, leur raconter la chose et leur demander renseignements et conseils.

Je suivis le mar du mar, pendant un bon kilomètre, puis me trouvai devant une grille en fer.

La domestique bâtarde qui m'avait précédé me regarda d'un air méprisant, mais elle ne me reconnut pas. Je me précipitai vers elle et lui dis que j'étais le fils de la maîtresse. Elle me conduisit au salon.

Pendant que j'attendais, j'observai par la fenêtre une douzaine d'enfants qui jouaient sous la veranda. Ils étaient tous vêtus magnifiquement. Ils s'amusaient follement, comme des enfants heureux et gâtés, et cela tout à fait à l'opposé de ce que je ressentais moi-même. Ils ne se ressemblaient guère que par la gaucherie et la bonne mine ; il y avait de grands, de petits, de bruns, de blonds, de noirs, de roses, de pâles, de minces, au teint diaphane et aux yeux sombres.

Étrange famille ! me disais-je.

A ce moment, Mme Tessier parut. Elle était vêtue, mais encore droite et ferme. Sa physionomie était très sévère, mais il y avait quelque chose de décevant dans son regard, comme si, par instants, une sorte d'effroi ou de crainte passait dans ses prunelles claires. Je lui exposai toute l'histoire et lui demandai si elle avait quelque chose à me proposer pour me donner satisfaction. Elle me regarda d'un air étonné, puis elle dit :

— Je ne suis qu'une vieille femme. Je ne puis rien faire de plus que ce que j'ai fait.

Le lendemain, le maître qui était au-dessus de moi, m'appela dans son cabinet et me dit :

— Je ne m'attendais pas à trouver les maîtres de mon appartement.

— Je vous en prie, m'écriai-je, aidez-moi un peu ! Dites-moi, par exemple, si à votre connaissance il y a des habitants par et par tout.

— Des habitants ? De quelle sorte ?

— Des habitants pour sejourner, lorsqu'un petit bonhomme va aux yeux rougis et vient de velleurs blancs, je suis sûr que vous le reconnaîtrez.

Maman ! s'écria-t-elle, André quatorze ans, et moi, je suis sûr que vous le reconnaîtrez.

Elle souriait, fit un pas vers la porte, puis danda sur ses pieds et se précipita. Elle alla vers le salon et elle ferma la porte sur moi. Je me précipitai dans la grille. C'est une toquée ! me disais-je. Mais je n'avais pas de temps à perdre dans cette maison. Il fallait que je trouve le petit et que je le ramène à la maison. Au milieu de la grande allée, j'aperçus devant moi Mme Tessier qui venait de sortir. Elle me regarda d'un air étonné, puis elle dit :

— Vous êtes le fils de la maîtresse ?

— Oui, m'écriai-je.

— Venez avec moi, dit-elle, je vais vous montrer la chambre de votre père. Elle me conduisit dans une chambre et me dit :

— C'est là que votre père habitait. Il y avait un lit et une table. C'est tout.

— Mais, m'écriai-je, où est votre mère ?

— Elle est morte, dit-elle.

— Où est-elle ?

— Elle est enterrée au cimetière.

— Où est le cimetière ?

— C'est là-bas, dit-elle, en montrant du doigt une grille.

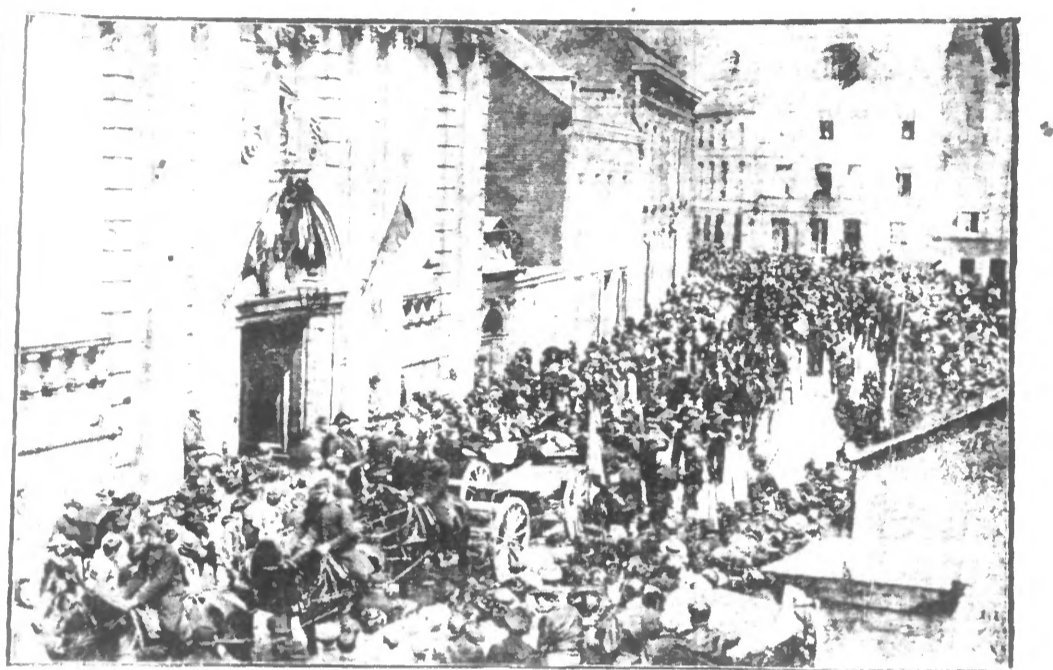
— Où est-ce ?

— C'est là-bas, dit-elle, en montrant du doigt une grille.

— Où est-ce ?

— C'est là-bas, dit-elle, en montrant du doigt une grille.

La Tragédie de La Brayelle



L'ARRIVEE DES CORPS DEVANT L'EGLISE SAINT JACQUES

C'est bien le champion du monde pour l'équilibre. Qui, disait un de nos honorables, se record à quelque chose de magnifique. Voyez plutôt, messieurs : à un certain moment, il ne restait plus que trois ou quatre personnes sur le parquet, et les autres attendus sur le parquet, ronflaient confortablement. L'orateur rutilant parlait tout haut. Un peu plus tard, les huissiers ayant éteint les lampes, la salle se trouva plongée dans l'obscurité. Il parlait encore. Vers la troisième heure, il fut des autres d'estimer que les autres attendus sur le parquet, ronflaient confortablement.

DOUAI FIT HIER D'EMOUVANTES FUNERAILLES aux deux officiers aviateurs

Les obsèques des deux officiers aviateurs, tués hier à la bataille de Verdun, ont eu lieu hier à Douai. Les funérailles ont été émouvantes et ont attiré un grand nombre de personnes. Les corps ont été déposés dans un cercueil et ont été transportés à l'hôpital militaire.

ECHOS

CINEMA ET TIR

Le tir de l'armée a eu lieu hier à Douai. Les tirailleurs ont montré une grande habileté et ont obtenu de bons résultats. Les officiers ont été très satisfaits des performances de leurs hommes.

UNE FEMME DEPUTE

Une femme députée a été élue à Douai. Elle est la première femme à occuper ce poste dans la région. Elle a été élue avec une grande majorité de voix.

VILLAGE HEUREUX

Un village de la région a été déclaré heureux. C'est le résultat d'une enquête menée par les autorités locales. Le village a été jugé heureux en raison de sa prospérité et de la satisfaction de ses habitants.

A l'Hôpital Militaire

Les services de l'hôpital militaire ont été très actifs hier. De nombreux malades ont été soignés et ont obtenu de bons résultats. Les infirmières ont travaillé avec beaucoup de dévouement et de compétence.

CHOSSES & AUTRES

Un Champion

Un champion de la région a été élu hier. C'est le résultat d'une compétition très intéressante. Le champion a été élu en raison de ses performances exceptionnelles et de sa popularité auprès du public.

DROITS DE SUCCESSION

Les droits de succession ont été augmentés à partir du 1er juillet. Cette mesure a été prise par le gouvernement pour augmenter les recettes fiscales.

ON DECHARGE LE CERCUEIL DU LIEUTENANT PEIGNIAN

Le cercueil du lieutenant Peignian a été déchargé hier à Douai. Les funérailles ont été très émouvantes et ont attiré un grand nombre de personnes. Le lieutenant Peignian a été inhumé au cimetière de la ville.

En roulotte

En roulotte, nous sommes allés faire un tour dans la région. C'est très agréable et nous avons vu de très beaux paysages. Les paysages sont très pittoresques et nous avons eu beaucoup de plaisir à les admirer.

Mais voilà qui vient à l'appui de cette démonstration par les chiffres. Le conseil d'administration est ainsi composé : un ingénieur, un maître-portion en re-